

## Championnat Régional Catégorie 2 et 3 Trophée Catégorie 1 BOURG EN BRESSE, dimanche 05 février 2023

Destinataires : CD Ain, CD Loire, CD Rhône CD Auvergne

- **LIEU** : Gymnase du COSEC de la Croix-Blanche – 51 Rue des Dîmes 01000 Bourg en Bresse
- **GYMS CONCERNEES** :
  - ✓ Poussines dernière année (*qui seront classées avec les benjamines*) en **catégorie 2** ou **catégorie 3** selon le niveau technique de la gymnaste,
  - ✓ Benjamines, Minimes, Cadettes, Juniors et Seniors.
  - ✓ Gymnastes de l'Ain, du Rhône, de la Loire et de l'Auvergne.
- **CONDITIONS D'ACCES** :
  - **La catégorie 1** est réservée aux gymnastes qui n'ont pas obtenu le nombre points qualificatifs pour la 1/2 Finale des Coupes Nationales.
  - **La catégorie 2** s'adresse aux gymnastes ayant au minimum le niveau de la 5<sup>ème</sup> étoile et n'ayant pas participé au 1<sup>er</sup> tour des Coupes OU qui ont participé au 1<sup>er</sup> tour des coupes sans obtenir le nombre de points qualificatifs pour les 1/2 Finales des Coupes OU pour le trophée fédéral.
  - **La catégorie 3** s'adresse aux gymnastes ayant au minimum le niveau de la 5<sup>ème</sup> étoile ET n'ayant pas participé au 1<sup>er</sup> tour des Coupes.
- **VIDEOS** : cette saison la commission régionale (CRGF) a pris la décision de ne pas demander de vidéo de dérogation pour les gym n'ayant pas de référence. Elle compte sur la bienveillance des entraîneurs quant au niveau des gymnastes présentées. Elle se réserve le droit de remettre en place les vidéos si le niveau ne répond pas aux minimas demandés.
- **PROGRAMME DE COMPETITION** : les valeurs des éléments et les critères de notation sont définis dans le re\_gf\_2022-2023\_novembre\_2022\_v2 selon le code FIG 2022-2024
- **LES JUGES** : Les associations doivent proposer des juges niveau **Fal, RL ou R6** ou ayant suivi une formation juge individuel dans les proportions suivantes :
  - 1 juge pour 1 à 4 gyms – 2 juges pour 5 à 8 gyms – 3 juges pour 9 à 12 gyms en catégorie 3**
  - 1 juge pour 1 à 4 gyms – 2 juges pour 5 à 8 gyms – 3 juges pour 9 à 12 gyms en catégorie 1 et 2**
- L'association ne présentant pas de juge ne pourra pas concourir
- S'il manque un ou plusieurs juges une amende de 20 euros sera perçue.

- **REPAS DES JUGES** : Un repas est proposé au prix de 12€. (Remplir l'onglet dans le fichier d'engagement).
- **DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS** : **Dimanche 15 janvier 2023**. Au-delà de cette date aucune inscription ne sera prise en compte !

▪ **ENGAGEMENTS GYM et JUGES :**

1. **Par mail** à [sylvain.thom@hotmail.fr](mailto:sylvain.thom@hotmail.fr) et [fscf.auvergnerhonealpes.activites@orange.fr](mailto:fscf.auvergnerhonealpes.activites@orange.fr)
2. **Règlement Virement** (RIB Ci-dessous) ou par chèque à FSCF Territoire du Lyonnais *65 rue Bellecombe 69006 LYON*
3. **Prix des engagements** : 3,50 € par gym

- **MUSIQUES** : les musiques sont à envoyer à : [ctgymfillescd01@gmail.com](mailto:ctgymfillescd01@gmail.com)  
Préciser NOM Prénom et catégorie d'âge (Benjamine-Minime-Cadette-Junior-Senior) et la catégorie de compétition 1 – 2 ou 3
- **CONTRÔLE DES LICENCES** : chaque gymnaste doit être en possession de la licence de l'année en cours.
- **PALMARES** : il aura lieu à l'issue de la compétition. Les gymnastes devront être présentes à la lecture du palmarès.

Crédit Mutuel	
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
Identifiant national de compte bancaire - RIB	
Banque <b>10278</b>	Guichet <b>07261</b>
N° compte <b>00021454501</b>	Clé <b>55</b>
Devise <b>EUR</b>	Domiciliation <b>CCM BOURGOIN JALLIEU</b>
Identifiant international de compte bancaire	
IBAN (International Bank Account Number)	
<b>FR76</b>	<b>1027 8072 6100 0214 5450 155</b>
BIC (Bank Identifier Code) <b>CMCIFR2A</b>	
<b>Domiciliation</b> CCM BOURGOIN JALLIEU 27 AVENUE DU GRAND TISSAGE 38300 BOURGOIN JALLIEU ☎33437050157	<b>Titulaire du compte (Account Owner)</b> LIGUE REGIONALE DU LYONNAIS DE LA FSCF 65 RUE BELLECOMBE 69006 LYON
Remettez ce relevé à tout autre organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.	PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ